

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 4 mars 2026

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du COSP du 1 ^{er} octobre 2025	3
II. Maquettes de formation de l'Inspé de l'académie de Limoges	3
1. Présentation de la maquette Licence professorat des écoles (LPE) (annexes 1 à 4)	4
2. Master enseignement et éducation (M2E) mentions professorat des écoles, professorat du second degré et conseiller principal d'éducation	5
2.1. Mention professorat des écoles (annexes 5 et 6) :	5
2.2. Mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation (annexes 6 à 16) :	6
3. Points de vigilance et discussions	6
III. Questions diverses	7

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARNAUD	Professeur d'Histoire-Géographie – Collège d'Isle
Mme	ARTAUD	Responsable Transformation & Modernisation -Référente académique SP+ Académie de Limoges
Mme	BRACCO	MCF - FLSH de Limoges
Mme	COINDEAU	CPC Circonscription Haute-Vienne 1 - Académie de Limoges
M	COUSSEAU	Doyen - FLSH de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
Mme	CUIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DUFOSSÉ	MCF – Responsable de la mention Second degré Inspé de l'académie de Limoges
M.	FATET	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	FOURGEAUD	Représentant des étudiants – M2 MEEF Second degré parcours Histoire-Géographie - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GAUDIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GRATADOUR	Président du COSP - Doyen honoraire des IEN - Académie de Limoges
Mme	JULIEN	Représentante de l'EAFC - Académie de Limoges
Mme	LAPAQUETTE	Conseillère de la Rectrice pour le 1er degré - Doyenne des IEN Académie de Limoges
Mme	MARLIAS	IEN Mathématiques/Sciences – Académie de Limoges
M.	REBET	Principal Collège G. de Maupassant à Limoges
Mme	SCHNEIDER	Directrice de l'école d'application élémentaire Jean Zay - Limoges
M.	TERRADE	IA - IPR de mathématiques - Académie de Limoges
M.	VAQUERO	MCF – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	AGRAZ	MCF - FLSH de Limoges
Mme	CICLAIRE	IA - IPR de Lettres - Académie de Limoges
M.	MAURANGE	Adjoint au DASEN de la Haute-Vienne - Académie de Limoges
M.	MOYON	PU – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SOUBRAND	Doyenne – FST de Limoges
M.	TAULOU	Proviseur-adjoint - LMM A. de Saint-Exupéry à Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DALMAY	Vice-doyenne à la pédagogie et à la formation – FST de Limoges
Mme	GAUMET	Directrice adjointe de la mention Premier degré et responsable du site Inspé de Guéret - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	Directeur adjoint des mentions Second degré et Encadrement éducatif Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ALLEE	Co-responsable de la LPE – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BOUSSELY	Co-responsable de la LPE – FLSH de Limoges

M. Gratadour, président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h05.

Il accueille trois nouveaux membres au sein de ce conseil :

- Mme Marlias, Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) de Mathématiques/Sciences, désignée par Mme la Rectrice de l'académie de Limoges pour succéder à M. Aujas, IEN de Lettres, Histoire, Géographie ;

- Mme Soubrand, nouvelle doyenne de la Faculté des Sciences et Techniques (FST) de Limoges, représentante de l'Université, qui succède à M. Sauveron. Mme Soubrand est représentée durant ce conseil par sa vice-doyenne à la pédagogie et à la formation, Mme Dalmay.

- M. Vaquero, maître de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, représentant de l'Université, qui succède à Mme Salomon.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du COSP du 1^{er} octobre 2025

M. Gratadour demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du dernier conseil, réuni le 1^{er} octobre 2025. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du COSP du 1^{er} octobre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Maquettes de formation de l'Inspé de l'académie de Limoges

Cette séance est consacrée à la présentation détaillée des projets de maquettes pour la nouvelle Licence professorat des écoles (LPE) et le nouveau Master enseignement et éducation (M2E) mentions professorat des écoles, professorat du second degré et conseiller principal d'éducation, dans le cadre de réforme de la formation initiale des enseignants. M. Gratadour précise que les maquettes de formation présentées lors de ce conseil ne feront pas l'objet d'un vote, contrairement à ce qui était indiqué dans l'ordre du jour. Il ajoute qu'elles constituent des ossatures qui conduiront à des travaux complémentaires, permettant des enrichissements et des amendements.

Pour rappel, l'objectif de cette réforme est d'accroître l'attractivité et de renforcer le niveau de formation. Elle est marquée par :

- le basculement du concours au niveau de la troisième année de licence (L3) dès le printemps 2026 pour les mentions professorat des écoles, professorat du second degré et conseiller principal d'éducation ;

- la création d'une Licence Professorat des Écoles (LPE) portée par l'Inspé et co-construite avec la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH) et la Faculté de Sciences et Techniques (FST) de Limoges ;

- une implication renforcée des intervenants professionnels de l'Éducation nationale à hauteur d'au moins 50% ;

- un renforcement de la professionnalisation avec une mise en stage progressive ;

- le maintien d'une activité de recherche ;

- l'intégration des aspects du numérique dans la formation.

1. Présentation de la maquette Licence professorat des écoles (LPE) (annexes 1 à 4)

• Contexte et méthode de travail

La présentation de la maquette LPE est introduite par M. Allée, professeur des universités à la FLSH de Limoges, et Mme Boussey, professeure agrégée à l'Inspé de l'académie de Limoges, co-responsables de cette formation. Pour cela, ils s'appuient sur les documents joints en annexes.

Cette licence fait l'objet d'un double cadrage : ministériel d'une part et local d'autre part.

Le travail, initié au printemps 2025, s'est organisé en groupes de travail disciplinaires et thématiques, associant des représentants de l'Université et du Rectorat. Depuis la rentrée 2025, la coordination est assurée d'une part par M. Allée et Mme Boussey pour l'Université et par M. Boyer, doyen du collège des Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), et Mme Lapaquette, doyenne du collège des Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), pour le Rectorat. Des réunions plénières sont organisées régulièrement pour assurer le partage d'informations et une harmonisation entre les différents groupes de travail.

• Objectifs de la formation et intervenants

Mme Boussey détaille les objectifs principaux de la LPE qui visent à former des professionnels polyvalents et réflexifs. Les points clés sont :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des disciplines à l'école primaire (programmes des cycles 3 et 4) ;

- la compréhension des spécificités de l'école primaire, comme la pédagogie en maternelle, l'importance de la manipulation... ;

- le développement de la polyvalence du professeur des écoles, cette dernière devant être comprise non comme une juxtaposition de disciplines mais comme la capacité à les articuler entre elles pour enseigner les savoirs ;

- le développement d'une première approche des enjeux professionnels (connaissance de l'enfant, du contexte institutionnel, de la diversité des publics) ;

- la mise en stage dans les différents cycles de l'école et dans les structures éducatives autres (instituts médico-éducatifs (IME), périscolaire à projets...) ;

- la préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) dès la première année, avec une progression sur les trois années de la licence.

La formation sera assurée à la fois par des enseignants de l'Université (enseignants chercheurs, enseignants du second degré assimilés au supérieur (ESAS)) mais aussi par des intervenants de l'Éducation nationale (enseignants du premier degré et du second degré). M. Allée précise que pour la rentrée 2026, on tend vers une quotité de 53 % d'intervenants de l'Université et de 47 % de personnels de l'Éducation nationale. Il ajoute que d'ici 2030, l'évolution du contexte des ressources humaines devrait permettre un rééquilibrage des quotités en faveur des personnels de terrain et atteindre une répartition de 50/50 comme prévu par le cadrage national.

• Structure de la maquette

La maquette de la LPE a été structurée pour articuler les exigences nationales et les spécificités locales. Plutôt que de conserver les quatre blocs ministériels, une nouvelle organisation a été choisie.

Ainsi, la maquette est composée de cinq Unités d'Enseignement (UE) afin de mieux regrouper les contenus et de sortir de la logique de blocs. L'UE1 est dédiée au français, l'UE2 aux mathématiques, l'UE3 aux arts, à l'éducation physique et sportive (EPS) et aux langues vivantes, l'UE4 aux sciences, à l'histoire-géographie, à l'enseignement moral et civique (EMC), et l'UE5 regroupe les savoirs professionnels (blocs 2, 3, 4).

Mme Boussey indique que les contenus ont été pensés pour allier savoirs académiques, approche didactique, préparation au métier et ils visent un renforcement disciplinaire notamment en français et en mathématiques.

Concernant la professionnalisation, une décision importante a été prise sur la durée des stages. Il a été décidé d'opter pour la durée maximale de stage autorisée, soit 12 semaines réparties sur la licence. Ces stages combineront des formats massés et filés pour permettre aux étudiants d'observer la diversité des niveaux et de voir l'évolution des élèves sur la durée.

- **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)**

La réflexion sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) a abouti à un choix clair, justifié par les contraintes de la polyvalence et de la préparation au concours.

Les équipes pédagogiques ont décidé de conserver un système d'évaluation classique avec deux sessions d'examen (une session principale et une session de rattrapage), plutôt que d'opter pour un contrôle continu intégral. Ce choix vise à préserver le temps pédagogique, qui serait autrement réduit par de multiples évaluations, et à mieux préparer les étudiants aux formats d'examen du concours.

Les règles de compensation ont également été définies pour garantir un socle de compétences minimal dans chaque domaine. Aussi, il n'y aura pas de compensation générale entre les UE. Chaque UE devra être validée avec une note minimale de 10/20. Une exception est faite pour les UE3 et UE4 (enseignements polyvalents) qui pourront se compenser entre elles, à condition d'obtenir une note seuil de 08/20 dans chacune. De même, la compensation sera également possible entre les matières au sein de ces UE mais avec des notes seuil de 08/20 également.

- **Procédures d'accès pour les étudiants**

La LPE ouvrira en première année et deuxième année de licence (L1 et L2) dès la rentrée 2026. Elle a vocation à accueillir une cohorte de 50 étudiants en L1. L'accès à cette licence se fait via la plateforme *Parcoursup*.

Mme Boussely précise que certains étudiants, notamment issus de l'actuelle première année de la licence « parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) » ou encore des étudiants en réorientation ou venant d'autres académies pourront être accueillis directement en deuxième année de LPE. La procédure d'accès est dans ce cas différente. Les candidats doivent déposer un dossier de candidature sur la plateforme *eCandidat* selon un calendrier plus tardif que celui de *Parcoursup*.

L'ensemble de ces candidatures sera examiné par une commission ad hoc.

2. Master enseignement et éducation (M2E) mentions professorat des écoles, professorat du second degré et conseiller principal d'éducation

2.1. Mention professorat des écoles (annexes 5 et 6) :

Mme Gaumet, directrice adjointe à l'Inspé de l'académie de Limoges, présente le projet de maquette pour le Master enseignement et éducation (M2E) mention professorat des écoles à l'aide du diaporama joint en annexe.

- **Contexte et méthode de co-construction**

Mme Gaumet explique que la construction de cette maquette s'est faite en partenariat étroit entre l'Université et le Rectorat de Limoges, à travers des groupes de travail paritaires et restreints mais aussi via des groupes de réflexion et d'échanges intra-Inspé et disciplinaires.

Ce processus a rencontré plusieurs freins du fait d'un calendrier et d'un cadre de contenus très contraints mais aussi en raison de la complexité de la co-construction à distance. Il a aussi mis en évidence des leviers tels que l'expérience des formateurs, l'engagement des équipes et une richesse dans les échanges permettant d'aboutir à une proposition de maquette crédible. La réflexion a évolué d'une structure calquée sur les blocs ministériels vers une approche par compétences.

- **Structure générale et évolution de la réflexion**

L'équipe a fait le choix de s'écarter d'une structure en quatre blocs pour adopter une organisation plus professionnalisante. La maquette de ce Master est articulée selon trois UE correspondant à des compétences générales :

- UE1 – « Se préparer à faire classe en prenant en compte la diversité des élèves » ;
- UE2 – « Mettre en œuvre son enseignement et développer sa réflexivité » ;
- UE3 – « Enrichir ses pratiques et s'inscrire dans un développement professionnel en s'appuyant sur la recherche ».

Cette structure vise à rendre la formation plus lisible pour les étudiants et à créer des liens évidents entre théorie et pratique.

Par ailleurs, afin d'assurer la soutenabilité du cursus pour les étudiants, la répartition horaire entre les deux années de Master a été rééquilibrée à 455 heures en M1 et 325 heures en M2 (au lieu des 530h/250h initialement envisagées). Ce choix permet de proposer des semaines de formation avec un volume horaire plus raisonnable.

Mme Gaumet ajoute qu'à court terme, il sera nécessaire de répartir dans un premier temps les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD) afin d'identifier les besoins, répartir les interventions et établir les services. Puis, dans un second temps, il s'agira d'arrêter les contenus et les MCCC.

2.2. Mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation (annexes 6 à 16) :

M. Rémondrière, directeur adjoint à l'Inspé de l'académie de Limoges, présente les pré-maquettes du Master M2E mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation à l'appui du powerpoint joint en annexe 4.

• Cadrage général

M. Rémondrière rappelle que la mention professorat du second degré se décline en neuf parcours et la mention conseiller principal d'éducation en un seul parcours.

Le cadrage général de ces deux mentions est similaire à celui de la mention professorat des écoles mais avec des spécificités pour la mention professorat du second degré. En effet, pour cette dernière, l'objectif de 50% d'intervenants de terrain s'applique à l'échelle de la mention et non de chaque parcours révélant ainsi des disparités de ressources entre eux.

Il indique qu'une forte contrainte pèse sur la répartition horaire (530h en M1, 250h en M2) poussant à plaider pour un contrôle continu intégral afin d'aligner les calendriers et d'alléger les semaines de cours.

• Structure de la maquette

La structure proposée pour la maquette est différente de celle de la mention professorat des écoles. Les maquettes des Masters M2E mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation sont structurées en 4 UE afin de garantir une meilleure interaction entre ces dernières et faciliter le repérage pour les équipes :

- UE1 – « Culture métier commune » : il s'agit d'un tronc commun mutualisé entre les dix parcours de ces deux mentions et alimenté par les items transversaux des blocs 2, 3 et 4 ;
- UE2 – « Culture disciplinaire » : l'approche pédagogique au sein de cette UE est majoritairement « spiralaire » ;
- UE3 – « Stage » : ces derniers seront préparés, exploités et analysés à la lumière des enseignements dispensés afin de permettre une découverte progressive du métier.
- UE4 – « Recherche et Intelligence artificielle (IA) ».

Comme pour la mention professorat des écoles, les contenus, les évaluations et la répartition des services restent à finaliser. Il faut également fusionner le travail des différents groupes de travail (stage, évaluation et recherche) et activer celui sur l'UE Culture-métier commune pour permettre une co-construction des contenus.

3. Points de vigilance et discussions

Les présentations des projets de maquettes de la LPE et du M2E ont soulevé plusieurs questions et inquiétudes de la part des conseillers.

Tout d'abord, certains s'interrogent sur le devenir des étudiants qui ne valideraient pas leur troisième année de licence (L3) mais qui réussiraient le concours. A priori, comme cela existe en Master, le bénéfice du concours devrait être reporté d'un an.

La gestion des non-lauréats est également une question cruciale, notamment pour les parcours à faibles effectifs. Les étudiants ayant leur licence mais échouant au concours pourront intégrer un Master enseignement et éducation M2E « non-lauréat ». La cohabitation future en Master entre des lauréats du concours L3, et des étudiants non-lauréats pose des questions de cohérence et d'égalité.

M. Joussein, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique qu'un groupe de travail dédié va être créé pour définir un parcours spécifique, en tenant compte des contraintes de moyens. Il ajoute qu'il semble assuré qu'à la rentrée 2026, il y aura au moins un lauréat par parcours. En revanche, à compter de

2027, en l'absence de lauréats, le Rectorat ne s'investira pas dans la formation des non-lauréats. Il est donc nécessaire d'aborder dès à présent ce sujet au sein de l'Université de Limoges.

M. Vaquero, maître de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, manifeste son inquiétude quant à la mention conseiller principal d'éducation et sur la manière dont doit être organisée la préparation au concours en l'absence de licence adossée au parcours. Il ajoute que la problématique est la même pour le parcours professeur documentaliste. M. Joussein rappelle que la préparation aux concours sera gérée au sein de chaque composante. M. Cousseau, doyen de la FLSH de Limoges, précise que les maquettes de sa composante ainsi que celles de la FST de Limoges ne seront rénovées qu'en 2027 pour la rentrée 2028, ce qui pourrait ainsi compliquer cette préparation. M. Rémondrière ajoute que le parcours « Initiation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans le système éducatif français (IMEEF) » demeure mais il rappelle qu'il n'a pas vocation à préparer au concours et fera l'objet d'une nouvelle rénovation.

Mme Legros, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges souhaite revenir sur plusieurs points :

- dans les mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation, elle explique ne pas comprendre l'intérêt de prévoir deux UE distinctes pour le stage et la recherche. De plus, elle regrette l'absence d'un cadrage commun et le manque d'harmonisation entre les maquettes des trois mentions du M2E. M. Rémondrière répond que cela aurait été trop contraignant.

- pour la mention professorat des écoles, Mme Legros souligne la faible attribution d'ECTS à la recherche soit sept ECTS au total dont seulement un au semestre 4, semestre au cours duquel le mémoire doit être rendu et soutenu. Selon elle, le nombre d'ECTS attribués est en décalage avec la charge de travail imposée. Elle propose de s'inspirer de la mention professorat du second degré qui prévoit sept ECTS pour le seul semestre 4. La direction de l'Inspé reconnaît la nécessité de revoir cette répartition.

- de plus, toujours pour cette mention, elle indique que dans la mesure où il s'agit d'une formation professionnelle, le nombre de TD devrait être plus nombreux que celui des CM. Elle insiste sur une approche "pratique-théorie" où la théorie vient éclairer des situations de terrain, plutôt qu'une démarche inverse "théorie-pratique".

M. Rebet, principal du collège Maupassant à Limoges, exprime quant à lui son inquiétude quant à la faible visibilité des thématiques de l'inclusion et de l'intelligence artificielle dans la présentation. Les porteurs de la LPE et du M2E assurent que ces thèmes sont bien prévus et intégrés de manière transversale dans les différentes UE.

Enfin, M. Gaudin, maître de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, note l'absence de co-construction avec les formateurs des mentions second degré et encadrement éducatif pour les UE mutualisées (Culture métier commune (CMC), Stage). Il dénonce une approche assez verticale qui a conduit à une démobilisation des équipes. La direction reconnaît les contraintes de temps qui ont pesé sur le processus mais assure que la structure présentée n'est qu'une architecture et que tout est modifiable encore. Elle s'engage à ce que les groupes de travail soient activés de manière collégiale pour construire les contenus détaillés.

III. Questions diverses

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres points particuliers, M. Gratadour remercie les conseillers et l'ensemble des personnes qui participent à la mise en œuvre de la réforme. Il lève la séance à 17h16.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Max GRATADOUR

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr